

Tarifs

salle socio-culturelle

Résidents de la commune de Cénac et Saint Julien

SALLE SEULE

GRATUITE : pour les associations de la commune, options comprises, en dehors de la période du 01 octobre au 30 avril, où il sera demandé une participation forfaitaire de 40 € pour frais de chauffage, à chaque utilisation.

80 EUROS : vins d'honneur à titre privé (prêt de verres)

170 EUROS : manifestations privées (noces, banquets, etc....)

Autres communes

SALLE SEULE

60 EUROS : réunions d'associations (en dehors du vendredi, samedi et dimanche en soirée)

105 EUROS : réunions ou manifestations d'associations sans but lucratif.

110 EUROS : vins d'honneur à titre privé ou associatif (prêt de verres)

160 EUROS : manifestations à but lucratif pour les associations (lotos, concours de belote, bals, repas dansants, spectacles, conférences...)

230 EUROS : manifestations privées (noces, banquets, etc...)

Pour toutes les communes

400 EUROS : repas à but lucratif organisé par un traiteur (sans location de vaisselle)

450 EUROS : expositions commerciale

OPTIONS

40 EUROS : forfait chauffage

60 EUROS : cuisine

70 EUROS : matériel audio-visuel

30 EUROS : sonorisation

0.80 EURO : couvert complet (assiettes, couverts, verres)

(3 euros par verre brisé)

Un chèque de caution de 500 euros devra systématiquement être déposé lors de la réservation de la salle.

Dégradations : devis de remise en état ou estimation amiable (retenue sur caution)

Tout spectacle de type privé à caractère lucratif, devra être parrainé par la commune qui se portera caution morale.